



# Saint-Damase

fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 131 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

---

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 131 intitulé

**« Règlement numéro 131 déterminant les modalités de publications des avis publics municipaux. »**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements sur rendez-vous durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel à [dg@st-damase.qc.ca](mailto:dg@st-damase.qc.ca). Le règlement est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse : [www.st-damase.qc.ca](http://www.st-damase.qc.ca)

DONNÉ à Saint-Damase, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière